

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint Martin Boulogne**

**L'An Deux Mille Vingt Six, le 21 Avril à 19h**

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Madame Pascale LEBON, Maire, en suite de convocation en date du 13 Avril 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents et/ou représentés	Votants
15	14	14

**Etaient présents** : Tous les membres du conseil d'administration en exercice à l'exception de :

- Mme LACROIX, pouvoir à M. CONDETTE
- M. PERNET, pouvoir à Mme BERNAERT
- Mme FONTENELLE, pouvoir à Mme LEGAGNEUR
- M. VIGNERON, pouvoir à Mme BOULOGNE
- Mme MILLE

Mme Anne OYER, Directrice assure le secrétariat de séance

**DELIBERATION : 12/2026**

**OBJET** : Affectation excédent de fonctionnement et d'investissement – Budget « CCAS » – Année 2026

La séance ouverte, Madame la Présidente rappelle au Conseil d'Administration que le compte financier unique 2025 approuvé (décision n°09/2026 du 21/04/2026) fait apparaître un résultat de clôture excédentaire en fonctionnement d'un montant de **232 530.44 €** et en investissement d'un montant de **13 397.96 €**

Elle propose d'affecter les excédents de la façon suivante :

- ⇒ **232 530.44 €** au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
- ⇒ **13 397.96 €** au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

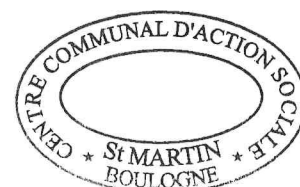
Adopté à l'unanimité des membres présents et/ou représentés.

Fait à St-Martin-Boulogne, le 21 Avril 2026

**Pascale LEBON**



Maire, Présidente du CCAS



N°12/2026